

ARCANGUES
ARRANGOITZE



Bulletin Municipal
Juillet 2020

*Herriko Aldizkaria
2020ko uztaila*

**Présentation de la
nouvelle équipe municipale**

Nouvelles du Village

Infos Pratiques

Agenda

**Document d'information
sur les risques majeurs**

Chers Arcangois(e)s, Arcangois(e)s maiteak,



Dans le cadre de ce bulletin estival, nous avons le plaisir de vous présenter la nouvelle équipe municipale ainsi que la composition des différentes commissions constituées. Vous trouverez également diverses informations concernant la vie quotidienne de notre village ainsi qu'un cahier spécial dédié à l'information de la population sur les risques majeurs. En effet, la sensibilisation des citoyens face à ces risques est indispensable pour assurer une prévention efficace. Nous vous souhaitons à tous une belle fin d'été et nous vous invitons, pour la sécurité de tous, à continuer de respecter les gestes barrières.

Philippe ECHEVERRIA
Maire d'Arcangues

NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE



LES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION FINANCES PUBLIQUES/ AFFAIRES GÉNÉRALES

- Céline LAFFONTAS
- Didier MAISTERRENA
- Olivier PICOT
- Jean-Michel GARRIGUE
- Maitena CURUTCHET
- Sybille JOST LEFEVRE
- Marlène BONNARDET

COMMISSION ANIMATION/ COMMUNICATION/JEUNESSE ET SPORTS

- Laurent VITIELLO
- Didier MAISTERRENA
- Sandrine CHARLANNE
- Marlène BONNARDET
- Ramuntxo AIME
- Nathalie FAVRE
- Laurence CABROL

COMMISSION URBANISME/AGRICULTURE/ ENVIRONNEMENT/CADRE DE VIE

- Maitena CURUTCHET
- Corinne HARAN
- Jean GARMENDIA
- Stéphane FERRUS
- Marcelle DUCOURNAU
- Marie-Christine CAZAUX
- Stéphane PETIT

COMMISSION VOIRIE / BÂTIMENTS COMMUNAUX/ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Didier MAISTERRENA
- Jean GARMENDIA
- Daniel DARRIGOL
- Alain GARIADOR
- Rémy GAROSI
- Maitena CURUTCHET
- Stéphane PETIT

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

- Corinne HARAN
- Marcelle DUCOURNAU
- Nathalie FAVRE
- Sylvie DACHARY
- Marie-Christine CAZAUX
- Didier MAISTERRENA
- Stéphane PETIT

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- Didier MAISTERRENA, titulaire
- Céline LAFFONTAS, titulaire
- Corinne HARAN, titulaire
- Jean GARMENDIA, suppléant
- Rémy GAROSI, suppléant
- Maitena CURUTCHET, suppléante

SYNDICATS ET AUTRES ORGANISMES EXTÉRIEURS

SDEPA

(Syndicat départemental d'énergie des Pyrénées Atlantiques)

Didier MAISTERRENA, titulaire
Jean GARMENDIA, suppléant.

Commission de sécurité

Didier MAISTERRENA, titulaire
Daniel DARRIGOL, suppléant

Représentant Défense

Laurent VITIELLO

École Communale

Laurent VITIELLO et Marlène BONNARDET

SIVOM Arcangues/Arbonne/Bassussarry (fonctionnement stade municipal)

Philippe ECHEVERRIA
Didier MAISTERRENA
Rémy GAROSI, membres titulaires
Marcelle DUCOURNAU, membre suppléante

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Les membres élus

- Corinne HARAN
- Didier MAISTERRENA
- Marcelle DUCOURNAU
- Nathalie FAVRE
- Sylvie DACHARY
- Marie-Christine CAZAUX
- Marlène BONNARDET
- Stéphane PETIT

Les membres nommés

- Roger AGUERRE
- Sylvie ALDASORO
- Claude CHARBONNIER
- Danièle GRACIET
- Marie HIRIBARREN
- Martine MEILLEURAT
- Annette OURKHIA
- Max SAMARAN

MAIRIE D'ARCANGUES

mairie@arcangues.fr - 05 59 43 05 50
Horaires : Lundi-Jeudi 9h-12h et 14h-18h
Vendredi 9h-2h et 14h-17h
www.mairie.arcangues.fr



PAROLE AUX ASSOCIATIONS OU ENTREPRISES ENPRESEI SOLASA ELKARTEEI HITZA

FOOD TRUCK L'ANGE OLIVER

La Taverne de l'ange Oliver (Nicolas Lucion) et la Ferme équestre Xuxurla (Marion Janot) s'associent pour créer une cuisine mobile : Le Foodtruck de l'Ange Oliver !

" Légumes du jardin et produits locaux travaillés à notre façon pour satisfaire votre gourmandise. "

Le food truck est une ancienne caravane de 1960 réhabilitée intérieurement pour la distribution de nos plats.

On peut nous retrouver tous les lundis de 10h à 14h sur le parking du bourg à Arcangues et le mercredi matin sur le marché.



Nos plats peuvent être commandés
le matin pour le midi
via facebook «foodtruckangeoliver»
ou sur www.fermexuxurla.com
Tél. 06 64 96 05 59

ANNMAE SALON ET SPA DU CHEVEU

Anne-Marie et Maeva se sont installées, depuis le 23 décembre 2019, dans le salon de coiffure du bourg d'Arcangues, après avoir travaillé plus de 10 ans ensemble au Sofitel de Biarritz.

Elles ont décidé de se donner un nouvel élan, dans un cadre apaisant et décontracté.

Elles s'adaptent à tous notamment le mercredi après-midi qui est consacré aux enfants (des jeux et crayons sont mis à leur disposition). Elles sont tournées vers l'écologie en utilisant au maximum des produits naturels comme les colorations végétales et travaillent en partenariat avec des associations pour le recyclage des contenants et des cheveux.

Nous leur souhaitons la bienvenue.



Résidence Ibar gaina
Chemin Jaureguiborda
64200 ARCANGUES
tél: 05 59 43 11 28
salonannmae@gmail.com

Lundi-mardi-venredi 9h-18h
Mercredi 14h30-17h30
Jeudi 9h-20h / Samedi 9h-16h

NOUVEAU CHEF AU TRINQUET

Après 35 ans d'expérience dans l'hôtellerie et la restauration à travers le monde, Pascal SILMAN est très heureux de revenir à ses racines et de pouvoir travailler en toute confiance avec son ami "Asti" du restaurant Le Trinquet.

Dans ce cadre convivial, il souhaite nous faire découvrir les saveurs du monde entier tout en conservant les produits régionaux.

Nous lui souhaitons la bienvenue et tous nos voeux de réussite.



Restaurant du Trinquet d'Arcangues

Route du Trinquet
64200 Arcangues
Tél. 05 59 43 09 64

mercredi au dimanche
12h-14h/ 20h-22h

COVID-19

MASQUES

Pour ceux qui ne seraient pas venus les récupérer dans le cadre des distributions organisées après le déconfinement, nous vous rappelons que nous tenons à votre disposition en mairie des masques en tissu (dans la limite de 2 masques par habitant et pour les plus de 11 ans).

REMERCIEMENTS

Nous remercions les commerçants de notre village (Vival, Pharmacie, bureau de tabac, les restaurateurs), les producteurs locaux et l'association Bio Maité qui ont permis aux habitants d'assurer de façon sécurisée leurs achats de première nécessité à proximité de leur domicile.

Nous tenons tout particulièrement à saluer le dévouement de nos professionnels de santé sur la commune ainsi que nos agents administratifs, techniques et du CCAS (Maison de retraite ADARPEA et service d'aide à domicile) et à les remercier pour leur implication.

Nous remercions également toutes nos bénévoles Christiane BOUEL, Irène ETCHEVERRY, Annie ETCHEVESTE, Annie GARMENDIA, Fanny LABBE, Martine LARCBAL, Maite HIRIGOYEN qui ont mis à profit leurs talents de couturières en confectionnant des masques en tissu et qui ont ensuite été distribués aux Arcanguais.

ECOLE D'ARCANGUES

DÉPARTS DE MICHÈLE ET ISABELLE

Après 6 ans en tant que Directrice de l'école, Michèle Urtiaga a rangé son cartable. Nous lui souhaitons une bonne retraite ainsi que la bienvenue à Mathias Davant son remplaçant.

Après 16 années passées au sein de l'école d'Arcangues, Isabelle Rabaglia rejoindra une école sur Bayonne à la rentrée prochaine. Nous lui souhaitons une bonne continuation.



LE SERVICE AIDE À DOMICILE DU CCAS D'ARCANGUES RECRUTE

Si vous êtes motivés pour l'accompagnement des aînés dans leur domicile (ménage, préparation et aide à la prise de repas, repassage) nous vous remercions de bien vouloir déposer un cv et une lettre de motivation en mairie.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Président : Philippe ECHEVERRIA
 Vice Présidente : Corinne HARAN
 Secrétariat : Aude SAUBESTY
 Coordination du service : Audrey CAPDEVILLE

Mairie- CCAS - 175 Herriko Bidea 64200 Arcangues
 Tél. 05 59 43 19 56 - Email : social@arcangues.fr



DEVENIR PROPRIÉTAIRE FIN 2021

Dans le cadre des programmes neufs de Gaztelu Xoko et de l'îlot du Trinquet, l'Office 64 de l'habitat propose des logements à l'accession à la propriété pour des personnes dont les revenus sont inférieurs à des plafonds de ressources.

Si vous êtes intéressés, merci d'envoyer une demande écrite à la mairie.



COURS D'INFORMATIQUE

Les cours d'informatique ont été interrompus en raison de la pandémie COVID-19. Mais les cours reprendront normalement début octobre.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez déjà vous inscrire directement à la mairie.



ABONNEMENT NEWSLETTER

Pour recevoir les lettres d'information de la Mairie dans votre boîte au lettre électronique, abonnez-vous à notre newsletter, pour se faire : allez sur le site de la mairie (www.mairie.arcangues.fr) et cliquez sur le bouton newsletter de la page d'accueil (voir ci-contre)



RÈGLES DE BON VOISINAGE

UN PETIT RAPPEL S'IMPOSE SUR QUELQUES RÈGLES ESSENTIELLES DE BON VOISINAGE À RESPECTER POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS.

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareil susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, en particulier tels que tondeuses à gazon " ces travaux ne pourront être exécutés que :

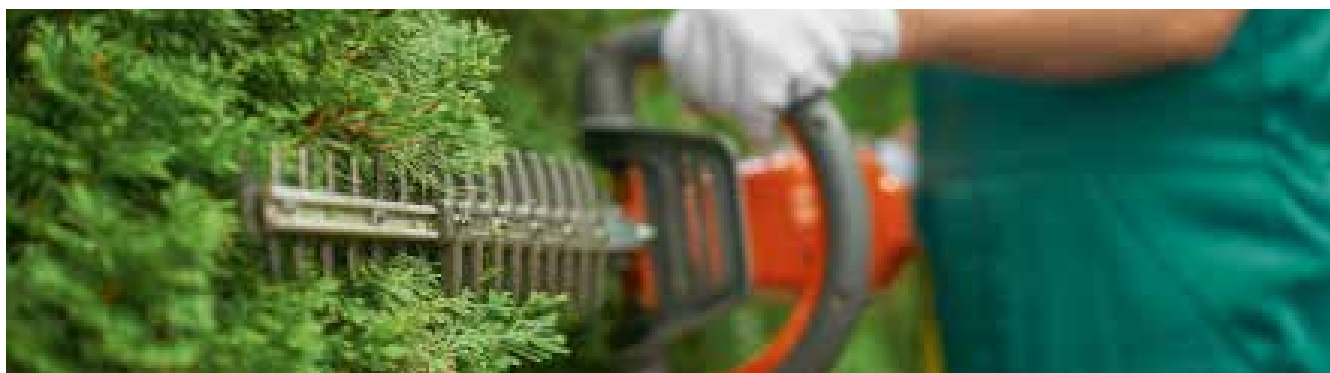
- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30;
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. »

(selon l'article 103-2 du chapitre V du règlement sanitaire départemental des Pyrénées Atlantiques)

« Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive » (selon article 104 du chapitre V du règlement sanitaire départemental des Pyrénées Atlantiques) »

« Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tous autres déchets est interdit » (article 84 du chapitre IV du règlement sanitaire départemental des Pyrénées Atlantiques). Les déchets verts doivent être conduits à la déchetterie.

« Les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui » sont punis par le code pénal.



APPLICATION CENTOLIVE

Informations diffusées sur le panneau d'information lumineux de la commune.

1- Pour être connecté à l'actualité de votre commune, vous devez télécharger l'application CentoLive sur votre mobile.

2 - Une fois l'application téléchargée, vous devez ajouter votre commune en favori, pour recevoir vos notifications push.

3 - Enfin, vous devez autoriser la réception de notifications en provenance de CentoLive via les paramètres de votre téléphone mobile.



La recherche de la commune s'effectue par département, nom ou géolocalisation.

L'onglet «messages» permet une lecture rapide de la playlist



L'ajout de favoris se fait à l'aide du bouton + (le bouton - permet de retirer un favori)

L'icône www permet d'accéder directement au site web de la commune

L'onglet «notifications» permet d'historiser les notifications push

TICKET DE BUS - 100% DIGITAL

Un simple SMS suffit à remplacer le ticket de bus sur l'ensemble du réseau Chronoplus pendant l'heure qui suit sa réception.

Seul le titre 1 heure est disponible à un tarif de 1,20 €.

Pour recevoir son titre de transport par SMS, le client doit, au moment où le bus arrive à l'arrêt, envoyer un SMS au 93064 en mentionnant « BUS » + n° de la ligne.

Il recevra par retour de SMS son titre de transport à présenter au conducteur en montant dans le bus (hors ligne T1).

En cas de contrôle, le client devra présenter le SMS reçu sur son téléphone portable.

Le ticket SMS ne nécessite ni carte de crédit, ni téléphone connecté. 1,20 € sera prélevé directement sur la facture de téléphone.

1 SMS = 1 PASS 1H
SMS 1= 1H-ko PASS 1

ENVOYEZ BUS + LE NUMERO DE LA LIGNE* AU 93064

Autobusa hartu nahi duzu eta ez duzu garralo txartelik :
BUS + Linea zenb. IGOR EZAZU 93064 zenbakira

*Par exemple BUST1 si je prends la ligne T1.

Valable 1 heure sur tout votre réseau de transport au prix de 1,20€
Oren 1 bali zure garraio sare osoan, 1.20€-tan

NOTRE DÉPARTEMENT LANCE SON PREMIER BUDGET PARTICIPATIF

Lors de la crise sanitaire, vous avez impulsé un grand mouvement de solidarité en faisant preuve chaque jour de créativité et de volontarisme. Aujourd'hui, le Département des Pyrénées-Atlantiques lance son premier budget participatif pour vous donner les moyens de poursuivre et de développer des initiatives au service de tous.

Vous avez des idées de projets qui permettraient aux habitants des Pyrénées-Atlantiques d'être plus proches et plus solidaires ?

Proches des gens, proches de la nature, solidaires entre les générations, solidaires entre les territoires...

Soumettez-les au vote des citoyens et celles qui obtiendront le plus de voix pourront être financées jusqu'à 100%.

BUDGETPARTICIPATIF64.FR

DÉPOSEZ VOS IDÉES EN LIGNE

du 1^{er} juillet au 21 septembre

Rendez-vous sur www.budgetparticipatif64.fr pour en savoir plus.



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.) ARCANGUES

La prévention, notre priorité

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du P.C.S. répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce D.I.C.R.I.M. présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.



**Philippe ECHEVERRIA, Maire
d'Arcangues**

LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :

-  Inondation
-  Neige / Verglas
-  Tempête
-  Séisme
-  Transport de matières dangereuses
-  Pandémie
-  Canicule
-  Grand froid

LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CatNat)

- **11** arrêtés CatNat **Inondation**
- **4** arrêtés CatNat **Mouvement de terrain**
- **1** arrêté CatNat **Phénomène lié à l'atmosphère**





LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau**. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'**améliorer la résilience** des populations, du territoire et des activités économiques.



Les **repères de crues** ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Téléchargez "My Predict" sur votre smartphone.



Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT



Évitez tout déplacement inutile.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas de besoin.



Sur demande des autorités, **rejoignez un centre d'accueil.**

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :



Protégez-vous et votre habitation.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.



Coupez les alimentations en électricité et en gaz.

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :



Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez et désinfectez les pièces.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE TEMPÊTE

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des **vents forts à violents** se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des **conséquences graves sur la population, les biens** (chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc...) **et l'environnement** (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation,...).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobilier de jardin, objets divers).



Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).



Fermez les portes et les volets.



Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

PENDANT



Dans la mesure du possible restez chez vous.



Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.



N'intervenez pas sur les toitures.



Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral.



Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.








Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE CANICULE

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

-  Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).
-  Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.
-  Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.
-  Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.
-  Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.





Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (**diurnes et nocturnes**) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures **aux normales saisonnières du département concerné**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les **biens et la vie quotidienne** (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).



LE RISQUE NEIGE / VERGLAS

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

-  Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige, en salant les trottoirs (évitiez de stocker la neige dans les avaloirs et fossés pour ne pas gêner l'écoulement des eaux lors du redoux).
-  Évitez de circuler ; en cas d'obligation de déplacement, munissez-vous d'équipements spéciaux.
-  Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.
-  Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Les **chutes de neige et les phénomènes de verglas ou de pluies verglaçantes** sont consécutifs à des précipitations qui se produisent lorsque les températures sont négatives ou proches de 0°C.

Elles peuvent entraîner **la formation de phénomènes glissants** sur les trottoirs et le réseau routier et une augmentation de poids sur les bâtiments et les infrastructures.

Ce phénomène a possiblement des **conséquences graves pour la population** (hypothermie, risque de fractures liées aux sols glissants, risque lié aux chutes de branches et toitures, etc.), **les biens et la vie quotidienne** (chutes des lignes électriques, perturbations des réseaux de transport, effondrement des toitures, chutes de branches...).



LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque T.M.D. est consécutif à un accident impliquant un **transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations** (gazoduc, oléoduc, pipeline, etc.). Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Confinez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Ne fumez pas. Évitez les gestes pouvant provoquer une flamme ou une étincelle.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, est une **secousse du sol due aux mouvements des plaques tectoniques**.

Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer **des dégâts importants et mettre en danger des vies** ainsi que générer des pertes économiques et des difficultés de communication.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Abritez-vous loin des fenêtres.



À l'extérieur, éloignez-vous des constructions, lignes électriques.

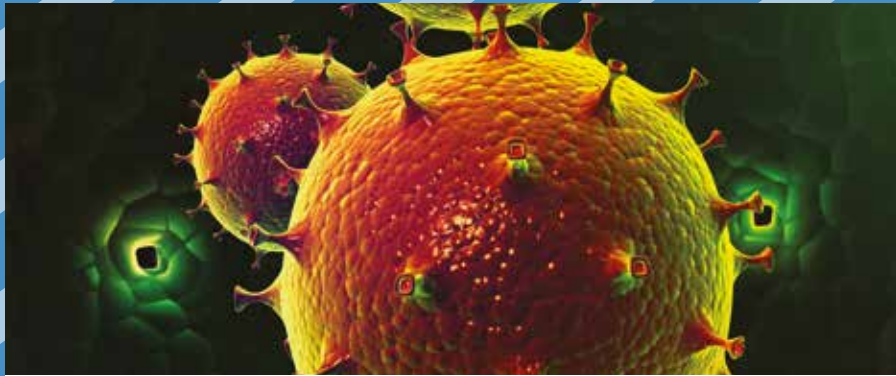


Après la secousse, **coupez les réseaux, ne fumez pas.**



Dès que vous le pouvez, **rejoignez un point de rassemblement.**

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE PANDÉMIE

Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme.

Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Respectez les mesures d'hygiène recommandées.



En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, **appelez votre médecin traitant ou le 15.**



Évitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés.



Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE GRAND FROID

Le risque de Grand Froid est lié à la survenue de températures atteignant des **valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières du département concerné et s'étalant sur plusieurs jours**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes météorologiques dangereux : formation de verglas et de glace, chutes de neige, pollution atmosphérique etc.

Ces périodes de Grand Froid ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (hypothermie, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication par le monoxyde de carbone,...), **les biens et la vie quotidienne** (gel des réseaux électrique, des conduites d'alimentation, coupure de la circulation ferroviaire, aérienne, etc.).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Protégez vos canalisations et compteur d'eau.



Évitez de vous déplacer.



Limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.

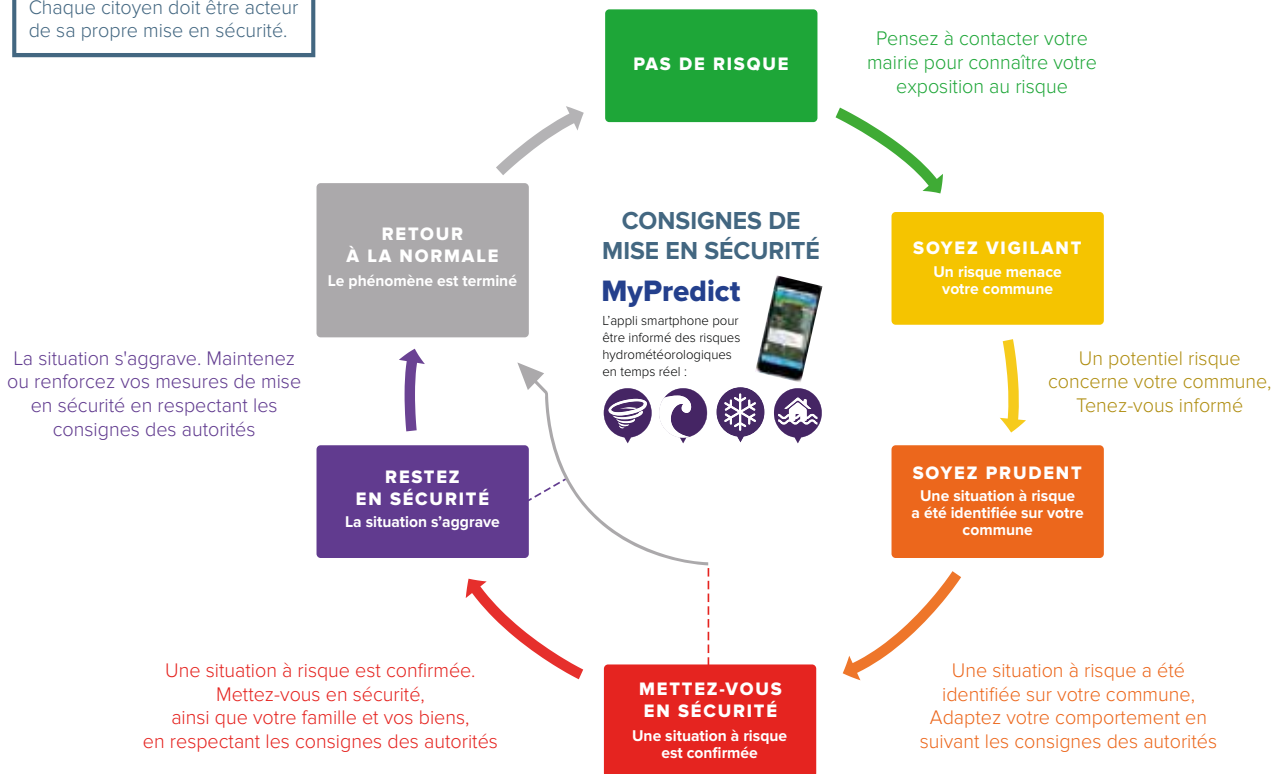


Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, composez le 115 (n° d'urgence).

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

PARTICULIER

Chaque citoyen doit être acteur de sa propre mise en sécurité.



CONSTITUEZ VOTRE KIT DE SÉCURITÉ



MOYENS DE DIFFUSION DE L'ALERTE

- Des informations et consignes seront transmises par **appels téléphoniques, porte à porte, panneaux lumineux, site internet de la commune, réseaux sociaux, application mobile**

EN CAS DE CRISE

- Un Poste de Commandement de gestion de crise est ouvert par la mairie
- Les numéros de secours :
NUMÉRO DE CRISE : 05 59 43 05 50
Sapeurs Pompiers : 18 (poste fixe) - 112 (portable)
Police / Gendarmerie : 17
SAMU : 15

CENTRE D'ACCUEIL

Le(s) centre(s) d'accueil ouverts par la commune sont :

Centre d'accueil Théâtre de la Nature

LIENS INTERNET

- Site de la commune : www.arcangues.fr
- Site de la Préfecture : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr
- Info routes : <http://inforoute.le64.fr/>
- Prévisions et vigilances météorologiques : www.meteo.fr
- Vigilances hydrologiques : www.vigicrues.gouv.fr
- Portail du ministère de la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr
- Site d'information de Fédération Française des Sociétés d'Assurances : www.ffsa.fr

DÉMARCHES D'INDEMNISATION

- Contactez votre assurance, se reporter à votre contrat
- Prendre des photos** des objets et zones sinistrés
- Ne rien jeter** avant passage de l'expert
- Déclarer le sinistre à votre assureur** multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance, **par lettre recommandée avec accusé de réception**
- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur **dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle** au Journal Officiel

TÉLÉCHARGER L'APPLICATION MYPREDICT

SUR IPHONE (APPLE) OU MOBILE ANDROID (SAMSUNG, SONY...)

L'application pour smartphone **MyPredict** destinée aux particuliers, vous permet d'être informés en temps réel sur les risques diagnostiqués. Elle est accessible par identifiant et mot de passe personnalisés, vous permet de bénéficier d'informations expertisées transmises directement sur votre smartphone afin d'adopter la bonne attitude face à un risque en cours.

MyPredict vous permet également de faire partager vos observations de terrain par l'envoi de photos commentées et géolocalisées sur le phénomène en cours. Ce faisant, vous contribuez à la bonne prise en compte du risque et à la transmission d'informations utiles à la prévention face au phénomène.

1 - SUR IPHONE : Sur la page d'accueil de votre smartphone, sélectionnez «App Store» pour rechercher une application.

2 - SUR ANDROID : Pour accéder à la boutique d'applications Google Play Store et pouvoir y télécharger des applications, vous devez, au préalable, disposer d'un compte Gmail. Sélectionnez «Recherche» et tapez le nom de l'application : **MyPredict**. Puis appuyez sur «Installer»,

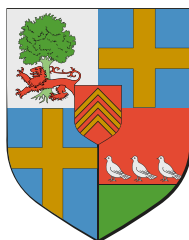
4 - Une fois **MyPredict** installée, cliquez sur «Mes informations» (Bandeau mauve sur la page d'accueil)

5 - Lors de votre première utilisation, à la question : Etes-vous déjà inscrit au service **MyPredict** ? Répondre: non.

6 - Saisissez votre adresse e- mail & code postal.

7 - Activez votre application pour être informé en cas de risque vous concernant et accéder à la cartographie des risques.

A vos smartphones... et bonne utilisation !



ARCANGUES
ARRANGOITZE

SERVICE ANIMATION

En raison de la crise sanitaire que nous traversons, nous avons décidé d'annuler l'ensemble des événements de cet été (spectacle du 14 juillet en hommage à Luis Mariano et soirée moules frites), seul le marché est maintenu.

Depuis le 25 novembre 2019, le service animation est assuré par M^{elle} Sacha Dubeau en remplacement de Clémence Favre en congés maternité.

Marché Estival

Le marché traditionnel a lieu tous les mercredis matin jusqu'au 2 septembre 2020 de 9h à 13h sur le parking du bourg.

Dans un cadre agréable, vous retrouverez le food truck "L'ange Oliver" et ses bons petits plats préparés avec des produits locaux, le primeur "Panier de l'Adour", la boulangerie "Délices des Docks", la rôtisserie "Lou Ploc" avec ses poulets rôtis, un créateur de bijoux, "Anda Luz" l'épicerie fine de jambons et salaisons ibériques...

Et vous pourrez découvrir de nouveaux commerçants comme un éleveur de porcs Kintoa avec sa production de piment d'Espelette, un producteur de fromage de brebis Ossau Iraty, un vigneron bio, un écrivain de contes bilingue basque, une productrice de safran et d'autres artisans locaux.

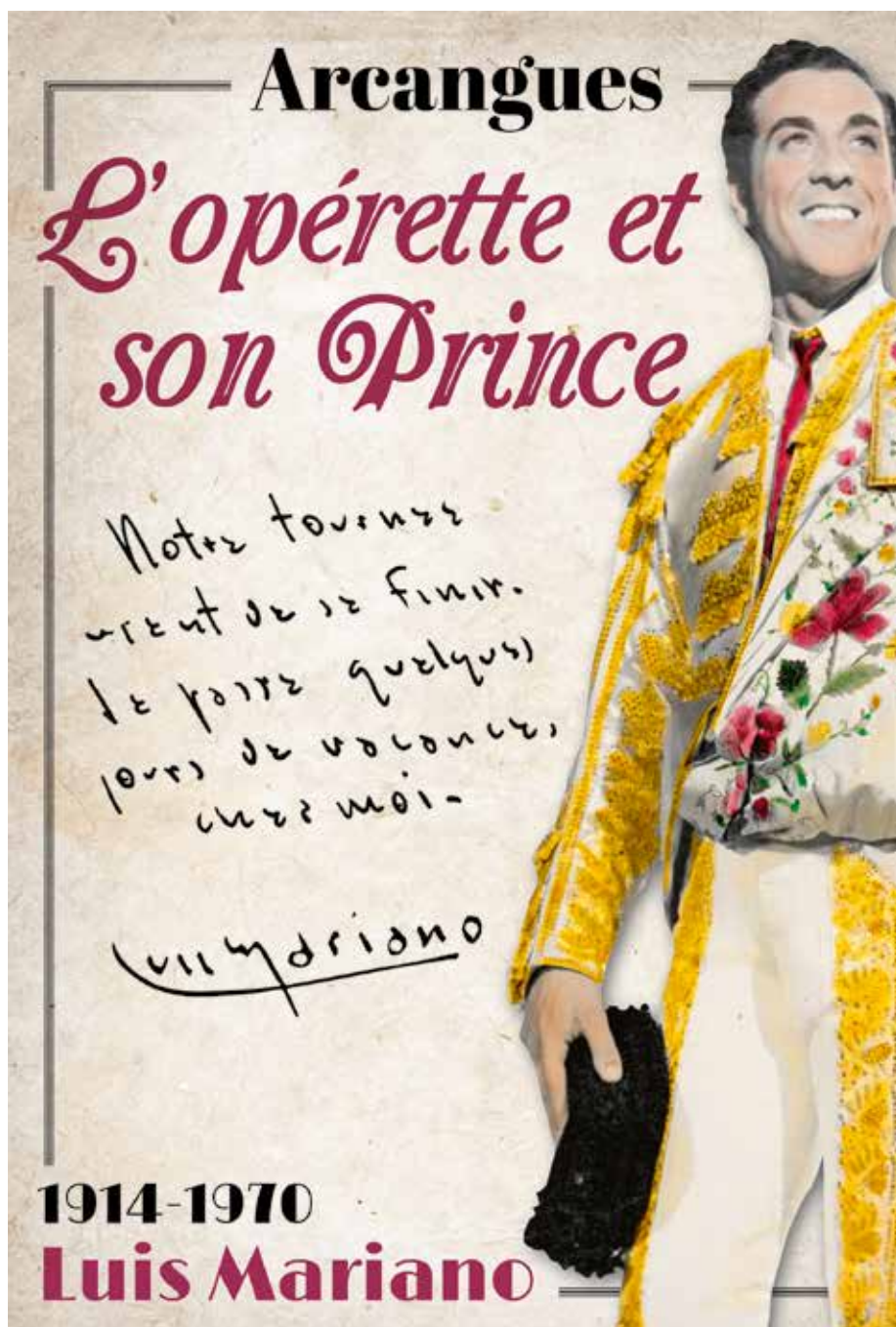


NOUVEAUTÉS À LA BOUTIQUE

Luis Mariano

L'affiche prévue initialement pour le spectacle en commémoration des 50 ans de la mort de Luis Mariano a été relookée avec une phrase écrite par Luis Mariano et est proposée à la vente. Elle est également déclinée sur un sac en tissu naturel.

Depuis le lancement du premier jour du timbre de Luis Mariano, le 10 juillet, la boutique met à la vente des enveloppes timbrées oblitérées.



Chronoplus

La boutique va également commercialiser des titres de transport Chronoplus:

- Ticket bus 1 voyage
1,20 €
- Ticket bus 10 voyages
8,20 €
- Ticket bus 24 heures
2,20 €
- Ticket bus 7 jours
11,20 €



**Si vous cherchez
des idées
cadeaux, venez
découvrir les
produits à la
boutique.**

BOUTIQUE D'ARCANGUES

animation@arcangues.fr
05 59 43 08 55

lundi au vendredi
10h-12h30 et 14h-18h30

MARCHÉ ESTIVAL

Tous les mercredis matins de 9h à 13h sur le parking du bourg jusqu'au 2 septembre.

VIDE GRENIER

Dimanche 20 septembre



MUTXIKOAREN EGUNA

Journée de la danse basque

Dimanche 11 octobre

MARCHE DE NOEL

Dimanche 13 décembre





ARCANGUES



ARRANGOITZE

Nous restons à votre écoute et à votre disposition
pour toute remarque et suggestion.

Tél 05 59 43 05 50
mairie@arcangues.fr



Pensez à vous abonner à la newsletter sur le site de la Mairie.